

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014 (accusé de réception du 19/12/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 60 815 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accorder les subventions suivantes et d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions et avenants à intervenir :

1) Subventions pour manifestations :

Compte 414-6574-711

- 3 000 € à l'association ESB – Ecole de Surf de Bretagne pour la participation à l'organisation de la Coupe du monde de Stand up Paddle, organisée à la Torche du 25/10/2014 au 2/11/2014 dont la city race du 25 octobre 2014 avec la remontée de l'Odet et une arrivée et des initiations au centre ville de Quimper – Locmaria.
- 2 000 € à l'association Quimper Athlétisme pour la participation à l'organisation de la montée du Frugy en course à pied contre la montre le 27 septembre 2014 en nocturne.
- 3 000 € à l'association Triathlon Club Quimper pour la participation à l'organisation du 2^{ème} Kemper Urban Noz Trail le 31 octobre 2014 à Quimper (deux épreuves de 13 et 25 km).

- 1 500 € à l'association ULAQC pour la participation à l'organisation de la Corrida de Quimper en centre ville le dimanche 28 décembre 2014.
- 1 200 € à l'association Comité d'Organisation de l'Open de tennis Breizh Izel pour la participation à la location de tribunes afin d'accueillir davantage de spectateurs et notamment de scolaires à l'occasion du Challenger ATP organisé aux tennis municipaux de Creach Gwen.
- 1 500 € à l'association Judo Club Quimpérois pour la participation à l'organisation de la Coupe de Noël du Dojo de Cornouaille en décembre à la Halle des Sports Ergué armel.
- 3 000 € à l'association Skol Gouren Kemper pour la participation à l'organisation des Internationaux de back hold le 28 février 2015 à la Halle des Sports de Penhars.
- 500 € à l'association Vélo Sport Quimpérois pour la participation à l'organisation du Cyclo-cross au Valon Saint Laurent le 20 décembre 2014.
- 500 € à l'association Pool Ar Bed pour la participation à l'organisation Tournoi Régional les 10 et 11 janvier 2014 à la halle des sports de Penhars.

2) Subventions de haut niveau individuel :

Il est proposé de répartir comme suit le reliquat de 8 000 € sur l'enveloppe globale de 35 500 €, l'aide financière étant déterminée sur la base de résultats et en fonction d'objectifs d'accompagnement de parcours de sportifs individuels à court ou moyen terme.

- 5 000 € au Quimper Athlétisme
- 3 000 € à La Quimpéroise

3) Subventions de formation :

Compte 414-6574-711

Une aide totale de 6 615 € sur le volet de soutien à la formation des encadrants bénévoles et salariés dans les clubs, pour la participation à des formations internes, fédérales ou d'État, répartie comme suit :

➤ ASEA Basket	600 €
➤ Centre Nautique Fouesnant Cornouaille	450 €
➤ Kemper Canne de Combat Baton Savate	135 €
➤ La Compagnie des archers de l'Odet	90 €
➤ Les Marcheurs de Cornouaille	60 €
➤ Les Grimpeurs de l'Odet	360 €
➤ Odet Bowling Club	90 €
➤ Palmes en Cornouaille	205 €
➤ Pétanque Odet Club	180 €

➤ Quimper Kerfeunteun Football Club F	45 €
➤ Quimper GR en Finistère	280 €
➤ Quimper Cornouaille Handball	180 €
➤ Quimper Orientation	1 085 €
➤ Skol gouren Kemper	270 €
➤ Tennis Compétition Quimper	280 €
➤ Vélo Sport Quimpérois	180 €
➤ UJAP Basket	1 020 €
➤ UJAP Badminton	115 €
➤ UJAP Surf	990 €

4) Subventions pour équipement :

Compte 414-6574-711

- 5 000 € à l'association Compagnie des Archers de l'Odét pour la participation à l'achat de matériaux nécessaires à l'aménagement d'un pas de tir intérieur dans la salle de sport du Lycée Kerustum.
- 1 500 € au Lycée Thépot pour la participation à la rénovation du gymnase utilisé par l'ASEA sur le temps non scolaire.
- 4 000 € à l'association Quimper Cornouaille Tennis de Table pour la participation à l'acquisition d'un minibus destiné au transport des équipes et des jeunes.
- 4 000 € à l'association Quimper Athlétisme pour la participation à l'acquisition d'un minibus destiné au transport des équipes et des jeunes.

5) Subventions de fonctionnement :

- 11 500 € à l'association Quimper Escalade – Les Grimpeurs de l'Odét dans le cadre de la convention de partenariat entre la Ville et l'association, pour la gestion technique de la salle d'escalade à la Halle des Sports de Penhars sur la saison 2014-2015.
- 2 000 € au CDOS selon la convention de 2014, pour un soutien au CRIB (Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles) qui aide les associations sportives quimpéroises dans leur gestion administrative (déclarations de salaires et charges sociales, formations...).
- 1 000 € à l'association Quimper Orientation Coarmor dans le cadre de l'installation et la maintenance de deux nouveaux parcours de course d'orientation semi-permanents dans les bois de Saint Alouarn et du Séminaire.
- 1 000 € à l'association Groupement d'Activités Sous-Marines (GASM) pour la ré-épreuve du matériel de plongée (11 bouteilles) appartenant à la Ville de

Quimper et utilisé notamment pour les activités Ecole Municipale Multisports et Atout Sport encadrées par le GASM.

Le maire,

Ludovic JOLIVET